



## AVIS DE COURSE

**National Ouest Classe 1mètre  
21 au 23 juin 2024  
Autorité organisatrice: Cercle de Voile de Cazaux Lac  
Plan d'eau: Lac de Cazaux 33260  
Grade: 4**

### *Prescription de la FFVoile :*

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

### **Préambule**

#### **Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### **Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs**

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

•Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

•Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

•Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

***Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français***

## 1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E.
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers.
- les règlements fédéraux.
- Le système de course HMS 2022.
- L'« Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés - règles expérimentales (2021) »
- procédure de réclamation accélérée
- Système de réduction du nombre d'instructions (SYRNIN)
- Le livre des cas Voile radiocommandée
- Règles modifiées:  
La RCV E2.1(c) est supprimée  
La RCV 62.1(a) est modifiée.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles après 9h30 au Club House  
Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

## 3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information est consultable dans le club house

## 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

- 4.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série classe 1 mètre à jour de leur cotisation de classe.
- 4.2 Les concurrents admissibles – membres de l'association de classe 1 mètre – peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à l'adresse suivante ou via le site du club [www.cvcl.fr](http://www.cvcl.fr)

**BEHUE Pascal**  
**45 rue Jean Castandet**  
**33260 CAZAUX**

par mail: [p.behue33@gmail.com](mailto:p.behue33@gmail.com)

au plus tard le **15 juin 2024**

## 4.3

a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

b) Les concurrents n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger doivent présenter au moment de l'inscription :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour les mineurs

## 5. CONTROLE DE JAUGE ET IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS

Pendant la confirmation de l'inscription, chaque concurrent devra présenter le certificat de jauge du bateau qu'il utilisera (et faire marquer l'ensemble du matériel susceptible d'être utilisé pendant l'épreuve conformément aux règles de classe (tampon indélébile propre à l'épreuve).

Les concurrents devront présenter tout le matériel (coque, quille, lest, safran, voiles, accus...) propre et sec.

Le matériel sera contrôlé avant le début de la compétition. Une pesée du bateau avec grément sera effectuée.

Des contrôles de jauge pourront être effectués à la demande du corps arbitral, à tous moments de la compétition et jusqu'à l'arrivée de la dernière flotte courue.

## 6. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

**75 €** (repas coureur du samedi soir compris, tarif repas accompagnateur 20€)

Panier repas pour le samedi midi et le dimanche midi possible, réservation obligatoire en arrivant sur place prix 12€ par panier.

## 7. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 13h00 à partir du dernier classement national des coureurs de la classe disponible.

## 8. PUBLICITE

*Sans objet*

## 9. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Le 21 juin 2024 de 09h00 à 13H00.

Briefing des coureurs : 12h30 devant le Club House

### 9.1 Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Flottes /Courses du jour</i>
<i>21 juin 2024</i>	<i>14h00</i>	<i>flottes à suivre Pot d'accueil en soirée</i>
<i>22 juin 2024</i>	<i>10h00</i>	<i>flottes à suivre Repas coureurs en soirée</i>
<i>23 juin 2024</i>	<i>10h00</i>	<i>flottes à suivre remise des prix</i>

### 9.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

## 10. SYSTEME DE PENALITE

L'Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés - règles expérimentales (2021) sera utilisé et affiché au tableau officiel.

## 11. CLASSEMENT

3 courses devront être validées pour valider la compétition.

## 12. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

**13. PRIX**  
Prix de participation.

**14 PROTECTION DES DONNÉES**

**14.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**14.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

**15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Hébergements:**

**Camping Capfun Pineda 05.56.22.23.24.**

**Domaine de la Forge 05.64.10.20.20.**

**Hotel Holiday inn La Teste 05.64.31.00.00.**

**Hotel Ibis Budget La Teste 0.892.68.05.90.**

**Hotel B&B Gujan Mestras 0.892.70.26.70.**

**Hotel Ibis Styles Gujan Mestras 05.57.16.29.97.**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pascal BEHUE  
07.49.79.17.97.  
[p.behue33@gmail.com](mailto:p.behue33@gmail.com)